

**Matelots embarqués et débarqués.**—Les éditions antérieures de l'Annuaire donnent le nombre de matelots embarqués et débarqués aux ports canadiens d'après les dispositions de la loi de la marine marchande du Canada (S.R.C. 1927, c. 186, et c. 44, 1934). Les chiffres de 1908 à 1917 se trouvent à la p. 717 de l'édition de 1938 et ceux de 1918 à 1939, à la p. 596 de celle de 1941.

**Naufrages et sinistres.**—L'Annuaire de 1911 donne à la p. 381 le nombre des vaisseaux naufragés, leur tonnage net, le nombre de vies perdues et le montant des dommages déclarés, pour les années 1870 à 1910. La série se continue pour les années 1911 à 1920 à la p. 717 de l'Annuaire de 1938 et pour 1921-40, à la p. 629 de l'Annuaire de 1942. Comme la publication de ces statistiques n'est pas permise pendant la guerre, la série a été discontinuée.

**Marine marchande de l'Etat.**—Les circonstances dans lesquelles l'État devint possesseur et chargé de l'exploitation d'une marine marchande sont expliquées à la page 790 de l'Annuaire de 1934-35. Un tableau montrant les résultats de l'exploitation de 1919 à 1936 paraît à la p. 715 de l'Annuaire de 1937.

La flotte de la Marine marchande du Gouvernement canadien Ltée se composait au début de 66 vaisseaux d'un déplacement total de 391,212 tonnes. Le coût original de la flotte fut de \$79,661,921 et les pertes de capital s'élevèrent à \$74,239,356, dont la récupération totale de \$5,422,565 se répartit ainsi: (1) vente de 56 vaisseaux, \$2,378,018; (2) produits de l'assurance sur 4 vaisseaux perdus, \$2,111,475; (3) vente de 6 vaisseaux aux Paquebots nationaux (Antilles) Ltée, \$933,072.

La charte de la Marine marchande du Gouvernement canadien Ltée et ses filiales, bien qu'inopérante depuis 1936, n'a jamais été cédée et, en 1940, la compagnie a été reconstituée. Elle exploite présentement, pour le compte du Gouvernement canadien, certains navires capturés, soit réquisitionnés pour l'usage du Gouvernement, soit condamnés par le tribunal des prises.

Ces opérations sont des conséquences de la guerre et, pour le moment, il n'est pas possible d'en publier les détails.

**Paquebots nationaux (Antilles).**—En vertu du traité commercial de 1926 entre le Canada et les Antilles (16-17 Geo. V, c. 16), le Gouvernement canadien assure un service direct de navigation avec les Antilles par l'entremise des Paquebots nationaux (Antilles) Ltée. A cause de la guerre, aucuns détails plus récents que ceux de la p. 597 de l'Annuaire de 1941 ne peuvent être publiés.

#### 4.—Statistiques financières des Paquebots nationaux (Antilles), Ltée, 1936-42

NOTA.—Les statistiques de 1929-35 ont paru à la p. 629 de l'Annuaire de 1942.

Année	Recettes d'exploita-tion	Dépenses d'exploita-tion	Résultat net d'exploita-tion	Déprécia-tion	Intérêt	Pertes d'écritures
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1936.....	4,322,593	3,765,194	+557,399	328,235	800,282	574,213
1937.....	4,676,684	4,018,146	+658,538	328,287	808,432	481,275
1938.....	4,915,355	4,169,116	+746,239	328,641	818,613	404,109
1939.....	4,642,306	4,018,447	+623,859	328,829	816,366	524,429
1940.....	5,750,341	4,545,306	+1,205,035	329,079	816,661	12,733
1941.....	6,756,464	5,029,107	+1,727,357	262,645	816,701	593,216 <sup>1</sup>
1942.....	5,800,496	4,220,219	+1,380,277	160,634	816,701	273,880 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Surplus.